

HONORAIRES

Transactions TTC

(Calculés sur le prix de vente du bien, à la charge du vendeur)

De 0 € à 79 999 €	----- 7 000 €
De 80 000 € à 150 999 €	----- 9 %
De 151 000 € à 259 999 €	----- 7 %
De 260 000 € à 359 999 €	----- 6 %
De 360 000 € à 509 999 €	----- 6 %
De 510 000 € à 809 999 €	----- 5 %
De 810 000 € et plus	----- 4 %

Terrains constructibles minimum de perception de 7 000 €
Fonds de commerce 10 % du prix de vente



Téléphone : 05-53-59-11-86
felix-immobilier@orange.fr